



Extrait du registre des décisions

Bureau du 27 juin 2019

n° 085-19

Objet : RS - Attribution des marchés d'assurance pour les garanties responsabilité civile, protection juridique, dommages aux biens et bris de Grand Chambéry

- date de convocation le 21 juin 2019
- nombre de conseillers en exercice : 52

L'an deux mille dix-neuf, le jeudi vingt-sept juin à dix-huit heures quarante-cinq, les membres du Bureau de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Jarsy, salle des fêtes, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 28

Aillon-le-Jeune	Emmanuelle Andrevon
Aillon-le-Vieux	
Arith	Pierre Gerard
Barberaz	
Barby	Catherine Chappuis
Bassens	
Bellecombe-en-Bauges	Jean-Luc Berthalay
Challes-les-Eaux	
Chambéry	Josiane Beaud - Driss Bourida - Jean-Benoît Cerino - Xavier Dullin - Benoît Perrotton
Cognin	Florence Vallin-Balas
Curienne	
Doucy-en-Bauges	Marie Perrier
Ecole	Annick Bonniez
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton
Jarsy	Pierre Duperier
La Compôte	
La Motte-en-Bauges	
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Christiane Boisselon
La Ravoire	Marc Chauvin
La Thuile	
Le Châtelard	Pierre Hemar
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	Michel André
Lescheraines	Albert Darvey
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Laysse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	Christophe Richel
Saint-Cassin	
Sainte-Reine	
Saint-François de Sales	Maryse Fabre
Saint-Jean-d'Arvey	Bernard Januel
Saint-Jeoire-Prieuré	
Saint-Sulpice	Louis Caille
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	
Vérel-Pragondran	
Vimines	

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 4

de Frédéric Bret à Michel Dyen - de Sylvie Koska à Driss Bourida - de Dominique Pommat à Bernard Januel - de Alexandra Turnar à Xavier Dullin

- conseillers excusés : 20

Jean-Pierre Beguin - François Blanc - Stéphane Bochet - Aloïs Chassot - Jean-Pierre Coendoz - Michel Dantin - Jean-Claude Davoine - David Dubonnet - Philippe Dubonnet - Jérôme Esquevin - Jean-Pierre Fressoz - Christian Gogny - Daniel Grosjean - Jean-Marc Léoutre - Luc Meunier - Lionel Mithieux - Pierre Perez - Damien Regairaz - Alain Thieffenat - Sylvie Vuillermet

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Bureau du 27 juin 2019

délibération n° 085-19

objet **RS - Attribution des marchés d'assurance pour les garanties responsabilité civile, protection juridique, dommages aux biens et bris de Grand Chambéry**

Marc Chauvin, vice-président chargé des ressources humaines et des moyens des services, indique qu'une consultation sous forme de procédure avec négociation a été lancée par l'intermédiaire d'un avis d'appel public à candidature envoyé le 5 mars 2019 concernant les prestations d'assurance pour les garanties responsabilité civile (RC), protection juridique (PJ), dommages aux biens (DAB) et bris de Grand Chambéry. Les onze candidats ont été retenus et invités à remettre une offre avec une date limite de remise fixée au 16 mai 2019.

L'allotissement de la procédure était le suivant :

- lot n° 1 : assurance responsabilité civile de Grand Chambéry,
- lot n° 2 : assurance dommages aux biens et bris de Grand Chambéry,
- lot n° 3 : assurance protection juridique (PJ) de Grand Chambéry.

Il s'agit de marchés à prix forfaitaires (prix fixes pour la PJ et taux contractuels appliqués à des assiettes pour la RC et la DAB) conclus pour une durée d'un an, renouvelable trois fois un an, soit une durée maximale pour chacun des lots de quatre ans.

Sur les onze candidats retenus, six ont remis une offre. Ces offres ont été analysées et notées conformément aux critères de jugement définis dans le règlement de consultation :

- prix des prestations : 50 %,
- nature et étendue des garanties : 45 %,
- qualité de gestion : 5 %.

La procédure de passation du marché permettait la négociation et chacun des lots a fait l'objet d'au moins un tour de négociation avec les candidats dont le prix à l'ouverture était parmi les plus intéressants.

La commission d'appel d'offres du 19 juin 2019 a attribué les marchés aux groupements ou candidats les mieux-disants au regard des critères énoncés ci-dessus et à l'issue des négociations :

- lot n° 1 : groupement PNAS (courtier) / Areas Dommages (assureur), pour son offre de base sans franchise et pour un taux contractuel de 0,3435 % HT, soit un montant estimatif annuel de 64 163,87 € toutes taxes d'assurances comprises,
- lot n° 2 : groupement ASC (courtier) / SMACL (assureur) avec variantes exigées 2 et 3, avec un taux contractuel pour la garantie de base de 0,43 € / m², soit un montant estimatif annuel, toutes garanties confondues, de 48 202,29 €,
- lot n° 3 : SMACL (assureur seul) pour un montant annuel forfaitaire de 3 687,12 € toutes taxes d'assurance comprises.

Vu les statuts de Grand Chambéry,

Vu la délibération n° 023-18 C du Conseil communautaire du 22 mars 2018 déléguant au Bureau la prise de toute décision concernant la préparation, la passation, la signature, l'exécution et le règlement des marchés publics d'un montant supérieur ou égal à 221 000 € HT et de leurs avenants,

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

Vu l'avis de la commission d'appel d'offres du 19 juin 2019,

Le Bureau de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : approuve l'attribution des marchés relatifs aux prestations d'assurance pour les garanties responsabilité civile, protection juridique, dommages aux biens et bris de Grand Chambéry aux candidats ou groupements les mieux-disants : PNAS (courtier) / Areas Dommages (assureur) pour le lot n° 1, ASC

(courtier) / SMACL (assureur) pour le lot n° 2 et SMACL (assureur) pour le lot n° 3, selon les taux ou prix portés dans leurs actes d'engagement respectifs,

Article 2 : autorise le président ou son représentant à signer les marchés à venir et tous documents nécessaires à leur passation,

Article 3 : dit, en application de l'article L5211-10 du CGCT, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,
Xavier Dullin

Accusé de réception – contrôle de légalité

Nature de l'acte : Décision du Bureau

Numéro attribué à l'acte : 085-19

Objet de l'acte : RS - Attribution des marchés d'assurance pour les garanties responsabilité civile, protection juridique, dommages aux biens et bris de Grand Chambéry

Thème Préfecture : 1 - Commande Publique 1 - Marchés publics 1 - Délibérations 3 - Délibérations ou décisions relatives aux MAPA

Date de l'acte : 27 juin 2019

Annexe(s) :

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20190627-lmc1H22157H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H22157H1

Date de transmission en Préfecture : 08 juillet 2019

Date de réception en Préfecture : 08 juillet 2019